



MAIRIE



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU M. T. LAMARQUE- - M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET

Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.

**Absent :** M.S. GILBERT donne procuration à M. Jean WATIER

**Membres en exercice : 19          Présents : 18          Procuration : 1**

## **OBJET : Création d'un poste d'agent contractuel de droit public pour accroissement temporaire d'activité.**

**Vu** les dispositions de l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique,

**Vu** le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Considérant** qu'il convient de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'adjoint administratif territorial en raison d'un accroissement d'activité pour la mise en place d'un service de relations publiques de la Commune de LIT ET MIXE,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à 18 voix Pour et 1 Abstention.

- **de créer** l'emploi suivant :

- **Un responsable des relations publiques** du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023 à temps complet, relevant du grade des adjoints administratifs, emploi de catégorie hiérarchique C, rémunéré au 11<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1 indice brut 432, majoré 382.

Ce contrat de travail de droit public est conclu conformément à l'article L 332-23 du code général de la fonction publique pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,

-**d'inscrire** les crédits nécessaires au paiement des salaires correspondant aux emplois susvisés au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 de la Commune.

- **d'autoriser** M. le Maire à procéder aux formalités de recrutement et à signer le contrat à durée déterminée fixant le cadre administratif réglementaire de cet emploi.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures*

**Le Maire.** Gérard NAPIAS

